

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le ONZE JUILLET à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes d'ESCLAINVILLERS sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, BLIN Marie-Annick

Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DOVERGNE Alain de M. DESROUSSEAUX Éric, M. CARON Hubert de M. BEAUMONT Joël, Mme BERTOUX Julia de M. JUBERT Patrick, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, COLOMBEL Aurélie, PIOT Nicole, MESMIN Véronique, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne

Messieurs BLIN Nicolas, DESROUSSEAUX Éric, DELANAUD Stéphane, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, HECTOR Nicolas, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique

Nombre de membres

du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 37

· dont suppléé :

Membres représentés : 5

Votants : 42

Date de la convocation

5 juillet 2024

Secrétaire de séance :

Anne Marie PREVOST

OBJET : Créations et suppressions d'emplois – Tableau des effectifs

Rapport de M. Pierre DURAND, Vice-Président Administration générale et de M. Alain DOVERGNE, Président

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35èmes).

Considérant les besoins des services,

Il y a lieu de porter au tableau des effectifs la création et la suppression de ces emplois et de valider le tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 3 Juillet 2024,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 33, Contre : 6 - Mrs DURAND, LECOINTE, CHARLES, BEAUMONT, CARON, WARLE, ABSTENTIONS : 3 - Mrs de CAFFARELLI, DEPRET, BENONY) le Conseil

ID : 080-200070969-20240711-2024_1107_14B-DE

Communaire :

- Entérine la suppression des emplois suivants

Dans le cadre des évolutions des services et de la réussite au concours :

- Deux emplois titulaires d'Agents Sociaux à temps complet à compter du 1^{er} Septembre 2024 (Service Petite enfance)
- Un emploi titulaire d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des écoles Maternelles à temps non complet (30.57) à compter du 1^{er} Septembre 2024 (Service Scolaire)

Dans le cadre des promotions internes :

- Un emploi titulaire de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} Septembre 2024 (Service Administratif)
- Un emploi titulaire d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024 (Voirie)
- Deux emplois titulaires d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024 (Voirie- Petite Enfance)

- Entérine la création des emplois suivants :

Dans le cadre des évolutions des services et de la réussite au concours

- Un emploi titulaire d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024 (Service Petite Enfance)
- Un emploi titulaire d'Auxiliaire de Puériculture de classe normal à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024 (Service Petite Enfance)
- Un emploi titulaire d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des écoles Maternelles à temps non complet (30.10) à compter du 1^{er} Septembre 2024 (Service Scolaire)
- Un emploi titulaire de Technicien à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024 (Service Assainissement)
- Un emploi titulaire de Technicien à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024 (Service Environnement)

Dans le cadre des promotions internes :

- Trois emplois titulaires d'Agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} Septembre 2024 (Services Petite enfance et Voirie)
- Un emploi titulaire d'Attaché à temps complet à compter du 1^{er} Septembre 2024 (Administration Générale)

- Entérine le tableau des effectifs annexé à jour
- Autorise le Président, le 1er Vice-Président et le Vice-Président Administration générale à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 22/07/24

Affiché le 23/07/24

Fait et délibéré, le 11 juillet 2024
à ESCLAINVILLERS,
Le Président,
Alain DOVERGNE